

**COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10

e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

**ARRETE DU MAIRE
ARR_542022**

Le Maire du BOUCHET-MONT-CHARVIN,

Vu le code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-2 ;

Vu la demande en date du 4 novembre 2022 pour la SARL BEBER TP concernant les travaux de terrassement et de restructuration de chaussée que cette entreprise a débuté le 19 septembre 2022 sur le secteur des Provards ;

Considérant qu'il y a lieu, dans le cadre de ces travaux qui se déroulent du 19 septembre au 2 décembre 2022 inclus, de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules qui circuleront sur la Route du Charvin, **au lieu-dit Les Provards (entre les hameaux de Banderelle et de La Savatte)**, de manière à assurer la sécurité des personnes réalisant ces travaux et celle des usagers appelés à emprunter cette voie communale ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation s'effectuera par basculement sur la chaussée opposée jusqu'au 2 décembre inclus sur cette portion de voie communale ;

Article 2 : La circulation sera interdite pour les véhicules de plus de 3T5 ;

Article 3 : Le stationnement sera interdit à tous types de véhicules sur cette portion de voie communale ;

Article 4 : La circulation alternée sera assurée par la mise en place de feux tricolores par l'entreprise SARL BEBER TP ;

Article 5 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure à proximité de ce chantier ;

Article 6 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur l'Adjudant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Thônes ;
- Le Service Départemental d'incendie et de Secours ;
- L'entreprise SARL BEBER TP, en la personne de Monsieur Christophe Bernard-Bernardet.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,
Le 04 novembre 2022,
Le Maire,
Franck PACCARD.



Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le 04/11/2022

Le Maire

Franck PACCARD.

